CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Réserves formulées par les Parties

en vigueur dès le 30 juin 2022

Annexe I			
ORDRE / Famille	Espèce	Pays	En vigueur dès le
	FAUNA (ANIMAUX) PHYLUM CHORDATA		
	CLASSE MAMMALIA (MAMMIFERE	ES)	
CARNIVORA	T	Г	T
Canidae Chiens, chacal commun, loups, dhole, renards, fennec	Canis lupus (Seulement les populations du Bhoutan, de l'Inde, du Népal et du Pakistan; toutes les autres populations sont inscrites à l'Annexe II. Exclure la forme domestiquée et le dingo, référencés comme Canis lupus familiaris et Canis lupus dingo, qui ne sont pas soumis aux dispositions de la Convention)	Macédoine du Nord	02/10/2000
Felidae Félins	Acinonyx jubatus	Namibie	18/03/1991
CETACEA Dauphins, ma	arsouins, baleines	1	
Balaenopteridae	Balaenoptera acutorostrata (sauf la population du Groenland occidental, inscrite à l'Annexe II)	Islande	02/04/2000
Baleinoptères, rorquals		Japon	01/01/1986
		Norvège	01/01/1986
		Palaos	15/07/2004
	Balaenoptera bonaerensis	Islande	02/04/2000
		Japon	01/01/1986
		Norvège	01/01/1986
	Balaenoptera borealis	Islande	02/04/2000
	Balaenoptera borealis	Japon	06/06/1981
	 [la réserve ne s'applique pas aux populations: a) du Pacifique Nord; et b) des zones situées de 0° à 70° de longitude est et de l'Équateur à l'Antarctique] 	Norvège	06/06/1981
	Balaenoptera edeni	Japon	29/07/1983
	Balaenoptera musculus	Islande	02/04/2000
	Balaenoptera omurai	Japon	29/07/1983
	Balaenoptera physalus	Islande	02/04/2000
		Japon	06/06/1981

	Annexe I		
ORDRE / Famille	Espèce	Pays	En vigueur dès le
	 Balaenoptera physalus [la réserve s'applique aux populations: a) de l'Atlantique nord au large de l'Islande; b) de l'Atlantique nord au large de Terre-Neuve; et c) des zones situées de 40° de latitude sud à l'Antarctique et de 120° à 60° de longitude ouest] 	Norvège	06/06/1981
	Megaptera novaeangliae	Islande	02/04/2000
		Saint-Vincent-et- les-Grenadines	28/02/1989
Delphinidae	Orcaella brevirostris	Japon	12/01/2005
Dauphins	Orcaella heinsohni	Japon	12/01/2005
Physeteridae	Physeter macrocephalus	Islande	02/04/2000
Cachalot		Japon	06/06/1981
		Norvège	06/06/1981
		Palaos	15/07/2004
Ziphiidae	Berardius bairdii	Japon	29/07/1983
Ziphius, hyperoodons	Hyperoodon ampullatus	Islande	02/04/2000
CHIROPTERA	The second second		
Pteropodidae	Pteropus loochoensis	Palaos	15/07/2004
Roussettes,	Pteropus mariannus	Palaos	15/07/2004
renards-volants	Pteropus pelewensis	Palaos	15/07/2004
	Pteropus pilosus	Palaos	15/07/2004
	Pteropus ualanus	Palaos	15/07/2004
	Pteropus yapensis	Palaos	15/07/2004
SIRENIA			,
Dugongidae Dugong	Dugong dugon	Palaos	15/07/2004
Dugong	CLASSE AVES (OISEAUX)		
COLUMBIFORMES	,		
Columbidae Pigeons, colombe poignardée, gouras, tourterelles	Caloenas nicobarica	Palaos	15/07/2004
•	es, faucons, éperviers, vautours	T	T
Accipitridae	Aquila adalberti	Arabie saoudite	10/06/1996
Aigles, milan de Wilson, pygargues	rigana manasa	Arabie saoudite	10/06/1996
pygaigues	Chondrohierax uncinatus wilsonii	Arabie saoudite	10/06/1996
	Haliaeetus albicilla	Arabie saoudite	10/06/1996
	Harpia harpyja	Arabie saoudite	10/06/1996
O-4141-1	Pithecophaga jefferyi	Arabie saoudite	10/06/1996
Cathartidae Vautours du Nouveau Monde	Gymnogyps californianus Vultur gryphus	Arabie saoudite Arabie saoudite	10/06/1996 10/06/1996
Falconidae	Falco araeus	Arabie saoudite	10/06/1996
Faucons	Falco jugger	Arabie saoudite	10/06/1996
	Falco newtoni	Arabie saoudite	10/06/1996
	(seulement la population des Seychelles)		

	Annexe I			
ORDRE / Famille	Espèce	Pays	En vigueur dès le	
	Falco pelegrinoides	Arabie saoudite	10/06/1996	
	Falco peregrinus	Arabie saoudite	10/06/1996	
		Palaos	15/07/2004	
	Falco punctatus	Arabie saoudite	10/06/1996	
	Falco rusticolus	Arabie saoudite	10/06/1996	
PSITTACIFORMES				
Psittacidae	Amazona auropalliata	Philippines	13/02/2003	
Amazones, aras,	Amazona oratrix	Philippines	13/02/2003	
perruches, perroquets	Ara macao	Suriname	01/08/1985	
	Primolius couloni	Philippines	13/02/2003	
	Psittacus erithacus	Arabie saoudite	02/01/2017	
		Émirats arabes unis	02/01/2017	
		République démocratique du Congo	02/01/2017	
	CLASSE REPTILIA (REPTILES)			
CROCODYLIA Crocodi	les, alligators, caïmans			
Crocodylidae Crocodiles	Crocodylus porosus {Sauf les populations de l'Australie, de l'Indonésie, de la Malaisie [avec un prélèvement dans la nature limité à l'État du Sarawak et un quota zéro pour les spécimens sauvages des autres États de la Malaisie (Sabah et Malaisie péninsulaire), sans modification du quota zéro sauf en cas d'approbation des Parties] et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, inscrites à l'Annexe II}	Palaos	15/07/2004	
TESTUDINES	,	1		
Cheloniidae	Chelonia mydas	Cuba	19/07/1990	
Tortues marines		Palaos	15/07/2004	
	Chelonia mydas (la réserve ne s'applique pas à la population australienne)	Suriname	15/02/1981	
	Eretmochelys imbricata	Cuba	19/07/1990	
		Palaos	15/07/2004	
		Saint-Vincent-et- les-Grenadines	28/02/1989	
Dermochelyidae Tortue luth	Dermochelys coriacea	Suriname	15/02/1981	
Testudinidae Tortues terrestres	Geochelone elegans	Thaïlande	26/11/2019 (valide jusqu'au 25/11/2022)1	

-

¹ La réserve sera considérée comme retirée après cette date.

	Annexe II			
ORDRE / Famille	Espèce	Pays	En vigueur dès le	
	FAUNA (ANIMAUX) PHYLUM CHORDATA			
	CLASSE MAMMALIA (MAMMIFÈRE	ES)		
ARTIODACTYLA				
Giraffidae	Giraffa camelopardalis	Afrique du Sud	26/11/2019	
Giraffes	,	Botswana	26/11/2019	
		Eswatini	26/11/2019	
		Namibia	26/11/2019	
		République démocratique du Congo	26/11/2019	
		République-Unie de Tanzanie	26/11/2019	
		Zambie	26/11/2019	
		Zimbabwe	26/11/2019	
CARNIVORA	1	1	•	
Canidae Chiens, chacal commun, loups, dhole, renards, fennec	Canis lupus (Sauf les populations du Bhoutan, de l'Inde, du Népal et du Pakistan, qui sont inscrites à l'Annexe I. Exclure la forme domestiquée et le dingo, référencés comme Canis lupus familiaris et Canis lupus dingo, qui ne sont pas soumis aux dispositions de la Convention)	Macédoine du Nord	02/10/2000	
CETACEA Dauphins, ma	,			
Balaenopteridae Baleinoptères, rorquals	Balaenoptera acutorostrata (population du Groenland occidental)	Islande	02/04/2000	
Delphinidae	Delphinus capensis	Islande	02/04/2000	
Dauphins	Delphinus delphis	Islande	02/04/2000	
	Globicephala melas	Islande	02/04/2000	
	Lagenorhynchus acutus	Islande	02/04/2000	
	Lagenorhynchus albirostris	Islande	02/04/2000	
	Orcinus orca	Islande	02/04/2000	
	Tursiops aduncus	Islande	02/04/2000	
	Tursiops truncatus (Un quota d'exportation annuel zéro a été établi pour les spécimens vivants de la population de Tursiops truncatus de la mer Noire prélevés dans la nature pour des transactions principalement commerciales)	Islande	02/04/2000	
Phocoenidae Marsouins	Phocoena phocoena	Islande	02/04/2000	
PRIMATES Primates				
Cercopithecidae Singes de l'Ancien Monde	Macaca fascicularis	Palaos	15/07/2004	

	CLASSE AVES (OISI	EAUX)	
FALCONIFORMES Aigle	es, faucons, éperviers, vautours	•	
Accipitridae Aigles, milan de Wilson, pygargues	Haliaeetus leucocephalus	Arabie saoudite	10/06/1996
PSITTACIFORMES			
Cacatuidae	Eolophus roseicapilla	Liechtenstein	06/06/1981
Cacatoès		Suisse	06/06/1981
Psittacidae	Agapornis spp.	Liechtenstein	06/06/1981
Amazones, aras,		Suisse	06/06/1981
perruches, perroquets	Amazona aestiva	Liechtenstein	06/06/1981
		Suisse	06/06/1981
	Myiopsitta monachus	Liechtenstein	06/06/1981
		Suisse	06/06/1981
STRIGIFORMES Rapac			
Strigidae Chouettes, petit-duc géant	Pyrroglaux podargina	Palaos	15/07/2004
	CLASSE REPTILIA (RE	PTILES)	
SAURIA	,	,	
Gekkonidae	Gekko gecko	Thaïlande	26/11/2019
Geckos			(valide
			jusqu'au 25/11/2025)²
Lacertidae	Podarcis lilfordi	Liechtenstein	22/10/1987
Lézards		Suisse	22/10/1987
	Podarcis pityusensis	Liechtenstein	22/10/1987
		Suisse	22/10/1987
Varanidae	Varanus indicus	Palaos	15/07/2004
Varans	Varanus rainerguentheri	Palaos	15/07/2004
SERPENTES Serpents			1
Boidae Boas	Candoia carinata	Palaos	15/07/2004
	CLASSE ELASMOBRANCH	III (REQUINS)	
CARCHARHINIFORME			
Carcharhinidae	Carcharhinus falciformis	Japon	04/10/2017
Carcharhinidés	Carcharhinus longimanus	Guyana	12/06/2013
(Requins)		Japon	12/06/2013
Sphyrnidae	Sphyrna lewini	Guyana	12/06/2013
Requins-marteaux		Japon	12/06/2013
		Yémen	12/06/2013
	Sphyrna mokarran	Guyana	12/06/2013
		Japon	12/06/2013
		Yémen	12/06/2013
	Sphyrna zygaena	Guyana	12/06/2013
		Japon	12/06/2013
		Yémen	12/06/2013

-

² La réserve sera considérée comme retirée après cette date.

LAMNIFORMES			
Alopiidae Requins-renards	Alopias spp.	Japon	04/10/2017
Cetorhinidae	Cetorhinus maximus	Indonésie	13/02/2003
Requin pèlerin		Islande	13/02/2003
		Japon	13/02/2003
		Norvège	13/02/2003
		République de Corée	13/02/2003
Lamnidae	Carcharodon carcharias	Islande	12/01/2005
Lamnidés (Requins)		Japon	12/01/2005
		Norvège	12/01/2005
	Isurus oxyrinchus	Afrique du Sud	26/11/2019
		Botswana	26/11/2019
		Eswatini	26/11/2019
		Japon	26/11/2019
		Namibie	26/11/2019
		Norvège	26/11/2019
		République démocratique du Congo	26/11/2019
		République-Unie de Tanzanie	26/11/2019
		Zambie	26/11/2019
		Zimbabwe	26/11/2019
	Isurus paucus	Afrique du Sud	26/11/2019
		Botswana	26/11/2019
		Eswatini	26/11/2019
		Japon	26/11/2019
		Namibie	26/11/2019
		Norvège	26/11/2019
		République démocratique du Congo	26/11/2019
		République-Unie de Tanzanie	26/11/2019
		Zambie	26/11/2019
		Zimbabwe	26/11/2019
	Lamna nasus	Danemark (concernant l'application de la Convention au Groenland)	12/06/2013
		Guyana	12/06/2013
		Islande	12/06/2013
		Japon	12/06/2013
MYLIOBATOFORMES	3	l	-
Myliobatidae Raies manta et mobula	Manta spp.	Guyana	12/06/2013
ORECTOLOBIFORME	S	I	1
Rhincodontidae	Rhincodon typus	Indonésie	13/02/2003
Requin-baleine		Islande	13/02/2003
•		Japon	13/02/2003

		Norvège	13/02/2003
		République de	13/02/2003
		Corée	
	CLASSE ACTINOPTERI	(POISSONS)	
SYNGNATHIFORMES			
Syngnathidae	Hippocampus spp.	Indonésie	15/05/2004
Hippocampes		Japon	15/05/2004
		Norvège	15/05/2004
		République de Corée	15/05/2004
	Hippocampus denise	Palaos	15/07/2004
	Hippocampus kuda	Palaos	15/07/2004
	PHYLUM ECHINO	DERMATA	II.
	CLASSE HOLOTHUROIDEA (COr	COMBRES DE MER)	
HOLOTHURIIDA	•	,	
Holothuriidae	Holothuria fuscogilva	Japon	26/11/2019
Holothuries à mamelles,		·	
Concombres de mer			
	PHYLUM MOLL	USCA	
	CLASSE BIVALVIA (HUITRES, M	MOULES, PEIGNES)	
VENEROIDA			
Tridacnidae	Hippopus hippopus	Palaos	15/07/2004
Bénitiers	Hippopus porcellanus	Palaos	15/07/2004
	Tridacna crocea	Palaos	15/07/2004
	Tridacna derasa	Palaos	15/07/2004
	Tridacna gigas	Palaos	15/07/2004
	Tridacna maxima	Palaos	15/07/2004
	Tridacna squamosa	Palaos	15/07/2004
	FLORA (PLAN	TES)	
APOCYNACEAE Pachypodes, hoodias	Hoodia spp.#9	Suisse	12/01/2005
ASPARAGACEAE Pied d'éléphant	Beaucarnea spp.	Suisse	02/01/2017
CYATHEACEAE	Cyathea lunulata#4	Palaos	15/07/2004
Fougères arborescentes	Cyathea nigricans#4	Palaos	15/07/2004

- a) les graines (y compris les gousses d'Orchidaceae), les spores et le pollen (y compris les pollinies). La dérogation ne s'applique ni aux graines de Cactaceae spp. exportées du Mexique, ni aux graines de Beccariophoenix madagascariensis et de Neodypsis decaryi exportées de Madagascar;
- b) les cultures de plantules ou de tissus obtenues in vitro en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles;
- les fleurs coupées provenant de plantes reproduites artificiellement;
- d) les fruits, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement du genre Vanilla (Orchidaceae) et de la famille Cactaceae;
- e) les tiges, les fleurs, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement des genres *Opuntia* sous-genre *Opuntia* et *Selenicereus* (Cactaceae); et
- f) les produits finis d'Euphorbia antisyphilitica emballés et prêts pour le commerce de détail.

Toutes les parties et tous les produits sauf ceux portant le label

[&]quot;Produced from *Hoodia* spp. material obtained through controlled harvesting and production under the terms of an agreement with the relevant CITES Management Authority of [Botswana under agreement No. BW/xxxxxx] [Namibia under agreement No. NA/xxxxxx] [South Africa under agreement No. ZA/xxxxxx"])

⁽Produit issu de matériels d'*Hoodia* spp. obtenus par prélèvement et production contrôlés conformément à un accord avec l'organe de gestion CITES pertinent [de l'Afrique du Sud selon l'accord no ZA/xxxxxx] [du Botswana selon l'accord no BW/xxxxxx] [de la Namibie selon l'accord no NA/xxxxxx]")

^{#4} Toutes les parties et tous les produits, sauf:

LEGUMINOSAE (Fabaceae) Afrormosia, bois de rose, palissandre, santal, etc.	Dalbergia spp. ^{#15} (sauf les espèces inscrites à l'Annexe I)	Inde	02/01/2017
NEPENTHACEAE Népenthès (Ancien Monde)	Nepenthes mirabilis#4	Palaos	15/07/2004
THYMELAEACEAE (Aquilariaceae) Bois d'Agar, ramin	Aquilaria spp.#14	Émirats arabes unis (la réserve ne s'applique pas à Aquilaria malaccensis)	12/01/2005
		Koweït (la réserve ne s'applique pas à Aquilaria malaccensis)	12/01/2005
		Qatar (la réserve ne s'applique pas à Aquilaria malaccensis)	12/01/2005
		République arabe syrienne (la réserve ne s'applique pas à Aquilaria malaccensis)	12/01/2005
	Gyrinops spp.#14	Émirats arabes unis	12/01/2005
		Koweït	12/01/2005
		Qatar	12/01/2005
		République arabe syrienne	12/01/2005

Toutes les parties et tous les produits sont inclus, sauf :

a) Les feuilles, les fleurs, le pollen, les fruits et les graines;

b) Les exportations à des fins non commerciales d'un poids maximum total de 10 kg par envoi;

c) Les parties et produits de Dalbergia cochinchinensis couverts par l'annotation #4;

d) Les parties et produits de Dalbergia spp. provenant et exportés par le Mexique, qui sont couverts par l'annotation #6.

Toutes les parties et tous les produits, sauf:

a) les graines et le pollen;

b) les cultures de plantules ou de tissus obtenues in vitro en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles;

c) les fruits;

d) les feuilles;

e) la poudre épuisée de bois d'agar, y compris la poudre comprimée sous toutes ses formes; et les produits finis conditionnés et prêts pour la vente au détail; cette dérogation ne s'applique pas aux perles, aux grains de chapelets et aux gravures.

	Annexe III		
ORDRE / Famille	Espèce	Pays	En vigueur dès le
	FAUNA (ANIMAL		
	PHYLUM CHORD		
	CLASSE MAMMALIA (MAMM	MIFERES)	
CARNIVORA			1
Canidae	Canis aureus (Inde)	Liechtenstein	21/03/1989
Chacal commun, loups, dhole, renards, fennec		Suisse	21/03/1989
unole, renarus, rennec	Vulpes vulpes griffithii (Inde)	Allemagne	16/03/1989
		Autriche	02/02/2004
		Belgique	19/01/2001
		Danemark	08/11/2000
		Estonie	23/11/2010
		Espagne	24/05/1989
		Finlande	15/11/2000
		France	22/02/1990
		Grèce	25/05/2001
		Hongrie	04/12/2012
		Ireland	31/10/2002
		Italie	16/03/1989
		Lettonie	19/09/2011
		Liechtenstein	21/03/1989
		Luxembourg	30/03/1989
		Macédoine du Nord	02/10/2000
		Malte	14/01/2011
		Pays-Bas	29/06/1989
		Pologne	04/10/2013
		Portugal	28/07/1989
		République tchèque	05/08/2004
		Royaume-Uni	17/05/1989
		Slovaquie	26/05/2004
		Suède	06/06/1997
		Suisse	21/03/1989
	Vulpes vulpes montana (Inde)	Allemagne	16/03/1989
		Autriche	02/02/2004
		Belgique	19/01/2001
		Danemark	08/11/2000
		Espagne	24/05/1989
		Estonie	23/11/2010
		Finlande	15/11/2000
		France	22/02/1990
		Grèce	25/05/2001
		Hongrie	04/12/2012
		Irlande	31/10/2002
		Italie	16/03/1989
		Lettonie	19/09/2011
		Liechtenstein	21/03/1989
		Luxembourg	30/03/1989

	Annexe III		
		Macédoine du Nord	02/10/2000
		Malte	14/01/2011
		Pays-Bas	29/06/1989
		Pologne	04/102013
		Portugal	28/07/1989
		République tchèque	05/08/2004
		Royaume-Uni	17/05/1989
		Slovaquie	26/05/2004
		Suède	06/06/1997
		Suisse	21/03/1989
	Vulpes vulpes pusilla (Inde)	Allemagne	16/03/1989
	Tanpoo tanpoo pasama (mass)	Autriche	02/02/2004
		Belgique	19/01/2001
		Danemark	08/11/2000
		Espagne	24/05/1989
		Estonie	23/11/2010
		Finlande	15/11/2000
		France	22/02/1990
		Grèce	25/05/2001
		Hongrie	04/12/2012
		Irlande	31/10/2002
		Italie	16/03/1989
		Lettonie	19/09/2011
		Liechtenstein	21/03/1989
			30/03/1989
		Luxembourg Macédoine du	02/10/2000
		Nord Malte	14/01/2011
		Pays-Bas	29/06/1989
		Pologne	04/10/2013
		Portugal	28/07/1989
		République tchèque	05/08/2004
		Royaume-Uni	17/05/1989
		Slovaquie	26/05/2004
		Suède	06/06/1997
		Suisse	21/03/1989
Mustelinae	Martes foina intermedia (Inde)	Liechtenstein	21/03/1989
Belettes, grisons, martres, ratel		Macédoine du Nord	02/10/2000
		Suisse	21/03/1989
	Mustela altaica (Inde)	Allemagne	12/04/2001
	, ´	Autriche	02/02/2004
		Belgique	19/01/2001
		Danemark	08/11/2000
		Espagne	12/06/2001
		Estonie	23/11/2010
		Finlande	15/11/2000
		France	31/10/2000

Annexe III		
	Grèce	25/05/2001
	Hongrie	04/12/2012
	Irlande	31/10/2002
	Italie	13/06/2001
	Lettonie	19/09/2011
	Liechtenstein	21/03/1989
	Luxembourg	26/01/2001
	Malte	14/01/2011
	Pays-Bas	18/07/2000
	Pologne	04/10/2013
	Portugal	15/04/2002
	République tchèque	05/08/2004
	Royaume-Uni	11/08/2000
	Slovaquie	26/05/2004
	Suède	09/04/2001
	Suisse	21/03/1989
Mustela erminea ferghanae (Inde)	Allemagne	16/03/1989
(mas)	Autriche	02/02/2004
	Belgique	19/01/2001
	Danemark	08/11/2000
	Espagne	24/05/1989
	Estonie	23/11/2010
	Finlande	15/11/2000
	France	22/02/1990
	Grèce	25/05/2001
	Hongrie	04/12/2012
	Irlande	31/10/2002
	Italie	16/03/1989
	Lettonie	19/09/2011
	Liechtenstein	21/03/1989
		30/03/1989
	Luxembourg Malte	14/01/2011
	Palagna	29/06/1989
	Pologne	04/10/2013
	Portugal	28/07/1989
	République tchèque	05/08/2004
	Royaume-Uni	17/05/1989
	Slovaquie	26/05/2004
	Suède	06/06/1997
	Suisse	21/03/1989
<i>Mustela kathiah</i> (Inde)	Allemagne	12/04/2001
	Autriche	02/02/2004
	Belgique	19/01/2001
	Danemark	08/11/2000
	Espagne	12/06/2001
	Estonie	23/11/2010
	Finlande	15/11/2000
	France	31/10/2000
	Grèce	25/05/2001

	Annexe III		
		Hongrie	04/12/2012
		Irlande	31/10/2002
		Italie	13/06/2001
		Lettonie	19/09/2011
		Liechtenstein	21/03/1989
		Luxembourg	26/01/2001
		Malte	14/01/2011
		Pays-Bas	18/07/2000
		Pologne	04/10/2013
		Portugal	15/04/2002
		République	05/08/2004
		tchèque	00/00/2004
		Royaume-Uni	11/08/2000
		Slovaquie	26/05/2004
		Suède	09/04/2001
		Suisse	21/03/1989
	Mustela sibirica (Inde)	Allemagne	16/08/2000
	,	Autriche	02/02/2004
		Belgique	19/01/2001
		Danemark	08/11/2000
		Espagne	12/06/2001
		Estonie	23/11/2010
		Finlande	15/11/2000
		France	31/10/2000
		Hongrie	04/12/2012
		Grèce	25/05/2001
		Irlande	31/10/2002
		Italie	13/06/2001
		Lettonie	19/09/2011
		Liechtenstein	21/03/1989
		Luxembourg	26/01/2001
		Malte	14/01/2011
		Pays-Bas	18/07/2000
		Pologne	04/10/2013
		Portugal	15/04/2002
		République tchèque	05/08/2004
		Royaume-Uni	11/08/2000
		Slovaquie	26/05/2004
		Suède	09/04/2001
		Suisse	21/03/1989
	CLASSE AVES (OISEAUX)	Oniose	21/03/1909
PASSERIFORMES	OLAGGE AVEG (DISEAUX)		
PASSERIFORMES Alaudidae	Alauda arvensis (Population de l'Ukraine)	Royaume-Uni	22/06/2021
Passereaux	(Ukraine)	(Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles	
		Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au	
		Baillage de Jersey et à Montserrat.)	

	Annexe III		
	Galerida cristata (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Lullula arborea (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Melanocorypha calandra (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Emberezidae Cardinal vert, paroares, calliste superbe	Emberiza citrinella (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Emberiza hortulana (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Fringillidae Chardonnerets, serins	Carduelis cannabina (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021

Annexe III		
arduelis carduelis (Population de l'Ukraine) kraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
arduelis flammea (Population de l'Ukraine) kraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
arduelis hornemanni (Population de Ikraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
arduelis spinus (Population de l'Ukraine) kraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
arpodacus erythrinus (Population de Ikraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
oxia curvirostra (Population de l'Ukraine) kraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021

	Annexe III		
	Pyrrhula pyrrhula (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Serinus serinus (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Muscicapidae Gobe-mouches de l'Ancien Monde	Erithacus rubecula (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Ficedula parva (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Hippolais icterina (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Luscinia luscinia (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021

 Annexe III		
Luscinia megarhynchos (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Luscinia svecica (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Monticola saxatilis (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Sylvia atricapilla (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Sylvia borin (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Sylvia curruca (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021

	Annexe III		
	Sylvia nisoria (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Turdus merula (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
	Turdus philomelos (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Oriolidae Loriots	Oriolus oriolus (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Paridae Mésanges	Parus ater (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021
Troglodytidae Troglodytes	Troglodytes troglodytes (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021

	Annexe III		
CALIBIA	CLASSE REPTILIA (REF	PTILES)	
SAURIA	10.11		00/00/0004
Agamidae Lézards fouette-queue	Calotes ceylonensis (Sri Lanka)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
	Calotes desilvai (Sri Lanka)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux Iles Vierges Britanniques, aux Iles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
	Calotes liocephalus (Sri Lanka)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux Iles Vierges Britanniques, aux Iles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
	Calotes liolepis (Sri Lanka)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021

	Annexe III		
Cal	otes manamendrai (Sri Lanka)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
Cal	otes nigrilabris (Sri Lanka)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
Cal	otes pethiyagodai (Sri Lanka)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
Cte	enophorus spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022

	Annexe III		
	Intellagama spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux Iles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
	Tympanocryptis spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux Iles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
Eublepharidae Geckos	Goniurosaurus kuroiwae ^{#18} (Japon)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux Iles Vierges Britanniques, aux Iles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
	Goniurosaurus orientalis#18 (Japon)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021

٠

^{*18} À l'exception des parties et produits dérivés autres que les œufs.

Annexe III		
Goniurosaurus sengokui ^{#18} (Japon)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
Goniurosaurus splendens#18 (Japon)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
Goniurosaurus toyamai ^{#18} (Japon)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021
Goniurosaurus yamashinae ^{#18} (Japon)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021

	Annexe III		
Gekkonidae Geckos	Carphodactylus spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
	Nephrurus spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
	Orraya spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
	Phyllurus spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
	Saltuarius spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022

	Annexe III		
	Strophurus spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
	Underwoodisaurus spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
	Uvidicolus spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
Scincidae Scinque géant des îles Salomon	Egernia spp. (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux Iles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
	Tiliqua adelaidensis (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022

Annexe III		
Tiliqua multifasciata (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
Tiliqua nigrolutea (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
Tiliqua occipitalis (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
Tiliqua rugosa (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022
Tiliqua scincoides intermedia (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022

	Annexe III					
	Tiliqua scincoides scincoides (Australie)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022			
TESTUDINES		T				
Emydidae Tortues-boîtes, tortues d'eau douce, kachugas	Emys orbicularis (Population de l'Ukraine) (Ukraine)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux Iles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021			
	CLASSE AMPHIBIA					
ANURA						
Salamandridae Tritons et salamandres	Echinotriton andersoni*18 (Japon)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, aux lles Caïmans, au Baillage de Guernesey, à l'lle de Man, au Baillage de Jersey, à Montserrat et à l'Irlande du Nord.)	02/03/2021			
DEDOLEODMES	CLASSE ACTINOPTERI					
PERCIFORMES Pomacanthidae Demoiselle de Clarion	Holacanthus limbaughi (France)	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique au Royaume-Uni, aux Bermudes, aux Iles Vierges Britanniques, au Baillage de Guernesey, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	30/06/2022			
	FLORA (PLANTE.S)					

Annexe III					
PALMAE (Arecaceae) Palmiers	Lodoicea maldivica *13 (Seychelles) Amendement à l'annotation #13 qui se lit comme suit : « L'amande (également appelée "endosperme", "pulpe" ou "coprah"), ainsi que tout produit qui en est dérivé, à l'exception des produits finis conditionnés et prêts pour la vente au détail ».	Royaume-Uni (Cette réserve s'applique aux Bermudes, aux lles Vierges Britanniques, à l'Ile de Man, au Baillage de Jersey et à Montserrat.)	22/06/2021		

l'annotation 2 en ce qui concerne les populations de <i>Loxodonta africana</i> en Afrique du Sud, au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe"	
Afrique du Sud	
Botswana	
Eswatini	
Namibie	
République démocratique du Congo	
République-Unie de Tanzanie	
Zambie	
Zimbabwe	

En ca qui concerna les mises au jour "des références aux résolutions mentionnées dans

- Populations de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe (inscrites à l'Annexe II): À seule fin de permettre:
 - a) les transactions non commerciales portant sur des trophées de chasse;
 - b) le commerce des animaux vivants vers des destinataires appropriés et acceptables selon la définition donnée dans la résolution Conf. 11.20 (Rev. CoP18) pour le Zimbabwe et le Botswana, et pour des programmes de conservation in situ pour l'Afrique du Sud et la Namibie:
 - c) le commerce des peaux;
 - d) le commerce des poils;
 - e) les transactions commerciales ou non commerciales portant des articles en cuir pour l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie, et non commerciales pour le Zimbabwe:
 - f) les transactions non commerciales portant sur des ékipas marqués et certifiés individuellement, et sertis dans des bijoux finis pour la Namibie, et les sculptures en ivoire à des fins non commerciales pour le Zimbabwe;
 - g) le commerce d'ivoire brut enregistré (pour l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe, les défenses entières et les morceaux) aux conditions suivantes:
 - i) seulement les stocks enregistrés appartenant au gouvernement, provenant de l'État (à l'exclusion de l'ivoire saisi et de l'ivoire d'origine inconnue);
 - ii) uniquement avec des partenaires commerciaux dont le Secrétariat a vérifié, en consultation avec le Comité permanent, qu'ils ont une législation nationale et des mesures de contrôle du commerce intérieur suffisantes pour garantir que l'ivoire importé ne sera pas réexporté et sera géré conformément aux dispositions de la **résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18)** concernant la manufacture et le commerce intérieurs;
 - iii) pas avant que le Secrétariat n'ait vérifié les pays d'importation prospectifs et les stocks enregistrés appartenant au gouvernement;
 - iv) l'ivoire brut exporté conformément à la vente sous conditions de stocks d'ivoire enregistrés appartenant au gouvernement approuvée à la CoP12, à savoir 30 000 kg pour l'Afrique du Sud, 20 000 kg pour le Botswana et 10 000 kg pour la Namibie;
 - v) en plus des quantités agréées à la CoP12, l'ivoire appartenant au gouvernement provenant de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe, enregistré d'ici au 31 janvier 2007 et vérifié par le Secrétariat peut être commercialisé et expédié, avec l'ivoire indiqué au point g) iv), en une seule fois par destination, sous la stricte supervision du Secrétariat;
 - vi) les produits de la vente sont utilisés exclusivement pour la conservation de l'éléphant et les programmes de développement communautaire dans l'aire de répartition de l'éléphant ou à proximité; et
 - vii) les quantités supplémentaires précisées au point g v) ne sont commercialisées que lorsque le Comité permanent a décidé que les conditions énoncées ci-dessus sont remplies; et
 - h) Aucune autre proposition d'autorisation du commerce d'ivoire d'éléphants de populations déjà inscrites à l'Annexe II n'est soumise à la Conférence des Parties pendant une période commençant à la CoP14 et s'achevant neuf ans à partir de la date de la vente d'ivoire en une fois devant avoir lieu conformément aux dispositions prévues aux points g) i), g) ii), g) iii), g) vi) et g) vii). De plus, de telles propositions sont traitées conformément aux décisions 16.55 et 14.78 (Rev. CoP16).

Sur proposition du Secrétariat, le Comité permanent peut décider de faire cesser partiellement ou complètement ce commerce en cas de non-respect par les pays d'exportation ou d'importation, ou en cas d'effets préjudiciables avérés du commerce sur les autres populations d'éléphants.

Tous les autres spécimens sont considérés comme des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I et leur commerce est réglementé en conséquence.